

LABEGUDE INFORMATIONS DU 07 OCTOBRE 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2020

Présents : Mmes BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, Mme HUOT Michèle, SUCHON Emilie, MM DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, MANENT Pascal, PONTHER Jean-Yves,

Absents excusés : MM. BESSON Jonathan, VERNET David, VOLLE Jean-Luc,

Procurations : M. BESSON Jonathan à M. PONTHER Jean-Yves, M. VERNET David à M. GROS Cyril, M. VOLLE Jean-Luc à Mme DUCHAMP Cécile

Secrétaire de Séance : Mme DUCHAMP Cécile

Monsieur le Maire donne lecture et soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2020.

OBJET : TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE A LA CCBA

Monsieur le Maire indique que la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 a modifié les règles en matière de transfert des pouvoirs de police spéciale entre les maires et les présidents d'EPCI. Cela concerne les pouvoirs de police administrative spéciale dans les domaines suivants : assainissement – collecte des déchets – aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage – circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie – délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis – sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté portant refus de transfert des pouvoirs de police administrative spéciale sauf en matière de collecte des déchets ménagers.

OBJET : REQUALIFICATION DU PARKING SOUS LE PONT DE VALS DEMANDE DE SUBVENTIONS

Après présentation du dossier de requalification du parking sous le pont de Vals d'un montant de 128 726 € HT, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à déposer les demandes de subvention DETR auprès de l'Etat à hauteur de 40% du total estimé soit un montant de 51 490 € et une demande au titre du fonds de concours de la CCBA à hauteur de 30% soit 38 618 €.

OBJET : CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'ECOLE SAINT REGIS

Monsieur le Maire indique que vu la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance la commune doit renouveler la convention avec l'école privée afin d'intégrer la participation financière pour les enfants scolarisés à partir de 3 ans à compter de la rentrée 2019-2020. Le conseil municipal à l'unanimité approuve la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

OBJET : SDE07 – ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AFIN D'ASSURER L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

La prise en compte dans la politique nationale des enjeux de la transition énergétique, couplé à un contexte où les prix de l'énergie sont durablement élevés, sont des circonstances qui invitent fortement les collectivités à maîtriser leurs consommations d'énergie. Depuis le 1er octobre 2019, le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 impose aux bâtiments tertiaires publics, une diminution de la consommation d'énergie finale de l'ordre de 40 % d'ici 2030, de 50 % d'ici 2040 et de 60 % d'ici 2050 par rapport à 2010. Dans un premier temps, le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE07) a organisé la constitution d'un groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services associés, afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions d'ouverture à la concurrence de répondre à la réglementation en vigueur, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence.

Le SDE07 propose d'accompagner les collectivités dans l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage, pour s'assurer de la bonne conduite de ces dernières, fortement consommatrices en énergie.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes du SDE07 ayant pour objet l'exploitation et la maintenance des installations de chauffage et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.

OBJET : ACHAT DEFIBRILLATEUR

Le conseil municipal décide d'acquérir un défibrillateur automatique auprès de MANUTAN pour un coût de 1759.20 € TTC. Il sera installé devant la Mairie.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE

Compte tenu de plusieurs arrêts maladie au sein du personnel technique et afin de renforcer l'équipe, le conseil municipal procède à la création d'un emploi d'adjoint technique d'une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 1^{er} octobre 2020. Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel.

OBJET : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET – 35 HEURES

Afin de permettre l'avancement de grade d'un adjoint administratif le Conseil Municipal procède à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 heures, à compter du 1^{er} janvier 2021.

OBJET : ECOLES PUBLIQUES – LIRE ET FAIRE LIRE

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec la FOL comme chaque année la convention concernant l'opération lire et faire lire auprès des écoles publiques de la commune de LABEGUDE, pour un montant annuel de 180 €.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET DU TRI SELECTIF : Collecte des ordures ménagères tous les mardis et vendredis, le matin. Sortir les poubelles la veille au soir. Collecte du tri sélectif les vendredis des semaines paires, soit les 16 et 30 octobre et 13 et 27 novembre 2020.

HORAIRE AGENCE POSTALE : Du lundi au vendredi de 9 h à 14 h et samedi de 9 h à 12 h (fermée le 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois). Une permanence pour le CCAS est tenue le mercredi de 14 h à 16 h à l'agence postale. Pour les rendez-vous contactez le 04.75.37.40.39.

HORAIRE BIBLIOTHEQUE : mercredi de 9h30 à 11h30.

FRELON ASIATIQUE : Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique (nids ou individus) sur une zone doit en faire le signalement sur le site internet : www.frelonasiatiques.fr

REUNION PUBLIQUE : Jeudi 8 octobre 2020 à 18h30 à la salle des fêtes à propos des voies douces. Cette réunion est ouverte à tous mais concerne plus spécifiquement les habitants du quartier du pont.

En raison des règles sanitaires actuelles la salle sera limitée à 50 personnes et chacun devra porter un masque.

ADN – FIBRE OPTIQUE : Ouverture commerciale de la fibre optique le 30 septembre 2020 (Route du Puy – Montée de Bel Air - et quelques maisons limitrophes avec la commune d'Aubenas ne seront pas desservies). Tous les opérateurs sont progressivement disponibles et chaque particulier doit contacter son opérateur s'il souhaite être connecté à la fibre. Les administrés pourront consulter l'outil d'éligibilité « A Quand la fibre chez moi ? » <http://www.ardechdromenumerique.fr/eligibilite>

DECLARATION DE RUCHES

Elle doit être réalisée chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, en ligne, sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>